



OBJECTIFS

Répondre aux attentes des clients sur l'usage des plantes médicinales lors de temps de partages (ateliers de transmission des savoirs sur les plantes médicinales, balades ethnobotaniques...), à travers l'apprentissage de l'histoire de l'herboristerie et de l'ethnobotanique, en tenant compte des risques toxicologiques des plantes et de la réglementation en vigueur.

Compétences visées :

- connaître les vertus des plantes médicinales locales à travers l'introduction de l'ethnobotanique
- connaître l'histoire de l'herboristerie en France et l'actualité concernant son renouveau
- savoir créer des ateliers de transmission des savoirs sur les plantes médicinales (pédagogie, communication, supports, thématiques...)
- savoir utiliser une bibliographie de référence autour des plantes médicinales pour communiquer avec son public et sa clientèle
- distinguer les risques toxicologiques spécifiques des plantes médicinales et toxiques

CONTENU DE LA FORMATION

- **Ethnobotanique** appliquée aux plantes médicinales, **balades ethnobotaniques (14H)**
- **Médecine traditionnelle chinoise**, adaptation à notre flore locale **(3,5H)**
- **Historique de l'herboristerie et situation juridique actuelle (7H)**
- **Apprentissage de la conception d'ateliers de transmission** autour des plantes médicinales et de leurs usages et retours d'expérience de paysans-herboristes **(24,5H)**
- **Plantes d'intérêt et usages traditionnels (7H)**
- **Recherche bibliographique** pertinente et fiable sur les vertus des plantes médicinales **(3,5H)**
- **Reconnaissance de drogues sèches (3,5H)**
- **Risques toxicologiques spécifiques des plantes médicinales et toxiques (7H)**

Intervenants-es :


- Thierry THÉVENIN, paysan herboriste, président de la FPH
- J-B. GALLÉ, producteur, Dr en Pharmacie et en pharmacognosie, co porte-parole des SIMPLES
- M. LETT, ethnobotaniste
- G. LEMOINE, animateur, ethnobotaniste, jardinier
- S. WIEST, paysanne herboriste
- J. WALEK, formatrice en herboristerie au CFPPA

RÉFÉRENCES

- FORMACODE : 21060
- CPF : 2161

 **LIEU :** Locaux du CFPPA, visite producteur

 **DURÉE & RYTHME :**
70 heures sur 2 semaines
Du lundi au vendredi
8h30-12h00 13h30-17h00

 **PROCHAINE SESSION :**
Du 4 au 15 mars 2024

PUBLICS CONCERNÉS :

- Stagiaires BPREA
- Salariés·ées
- Exploitants·tes agricoles
- Autres publics

 **PREREQUIS :** aucun

 100 % de réussite à l'examen (2023)

 100 % de satisfaction (2023)

RÉFÉRENTS DE LA FORMATION

Philippe BIZEUL, directeur
04 75 26 65 90 | philippe.bizeul@educagri.fr

Juliette WALEK, référente pédagogique
04 75 26 90 44 | juliette.walek@educagri.fr

Laetitia TRACOL, référente administrative
04 75 26 65 93 | laetitia.tracol@educagri.fr

CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir plus de 18 ans

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Fiche d'inscription à retrouver sur notre site internet :
www.cfppa-nyons.fr

Attendre la confirmation d'inscription avant d'effectuer des démarches de financement.

Pour les stagiaires en BPREA d'autres centres : le coordinateur doit compléter la Fiche inscription UCARE 2024 - STAGIAIRE BP

COÛT ET FINANCEMENT

- CPF : 1 050,00€, renvoyer votre bulletin d'inscription et attendre la confirmation d'inscription avant de vous inscrire sur le site moncompteformation.gouv.fr (au moins 15 jours ouvrés avant le démarrage de la formation)
- VIVEA (soumis à acceptation) : 1 260,00€, vérifier votre éligibilité et nous adresser une attestation MSA, si vous êtes en parcours d'installation nous adresser les documents indiqués dans rubrique "Justificatifs à fournir" <https://vivea.fr/chef-dentreprise-agricole/contributeur-installation-en-agriculture-createurs-dentreprise/>
- Personnel : 875,00€, règlement par virement ou par chèque à renvoyer à réception de la confirmation d'inscription
- Autres financements (employeur, Pôle Emploi...) : 875,00€, un devis vous sera adressé avec la confirmation d'inscription

VALIDATION DES COMPÉTENCES

Au cours de la formation, vous serez mis(e) en situation de vente-conseil où vous adopterez une posture adéquate face au client et sa problématique, en expliquant les vertus des plantes et en tenant compte de leurs précautions d'emploi, de la réglementation, et de la limite du conseil.

- Attestation de suivi de formation

Selon le statut : validation d'une UCARE du BPREA

MATÉRIELS ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Prêt d'ouvrages spécifiques
- Droguiers
- Jardin botanique pédagogique de plantes médicinales sur le terrain du CFPPA
- Salle informatique et CDI

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Recherches bibliographiques
- Travaux de mise en pratique
- Travaux en sous-groupe
- Exposé



DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Déplacements à votre charge à prévoir pour la sortie ethnobotanique

INFORMATIONS PRATIQUES (hébergement, accessibilité) :
DISPONIBLES SUR NOTRE SITE INTERNET

WWW.CFPPA-NYONS.FR

